

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le vingtième (20e) jour de septembre 2023, à 15 h à la salle des caucus sise au 1160, rang Saint-Pierre Sud à Hérouxville, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, M. Yvan Bordeleau, conseiller.

Absentes : Madame Véronique Doucet Madame Helene Gilbert, conseillères

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil comme prescrit.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-09-170

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du règlement n°305A-2023 décrétant une dépense de 468 264 \$ et un emprunt du même montant pour le remplacement d'un ponceau
- 04 Résolution autorisant la présentation d'un projet dans le cadre du programme FRR-volet 2
- 05 Questions
- 06 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du règlement n°305A-2023 décrétant une dépense de 468 264 \$ et un emprunt du même montant pour le remplacement d'un ponceau

2023-09-171

ATTENDU QU'à la suite de l'ouverture des soumissions pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges, la somme prévue au règlement d'emprunt numéro 305-2023 devient insuffisante et qu'il devient nécessaire d'abroger le règlement numéro 305-2023;

ATTENDU QUE le règlement numéro 305A-2023 ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter selon l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal puisqu'il s'agit de travaux de voirie;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 305A-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 468 424 \$ pour le remplacement d'un ponceau dans le chemin des Petites Forges.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Résolution autorisant la présentation d'un projet dans le cadre du programme FRR-volet 2

2023-09-172

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu d'autoriser la présentation du projet intitulé «Installation de lumières de patinoire au LED–au programme FRR – volet 2. QUE Madame Ariane Garceau, technicienne en loisir est autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Questions

Aucune question relative à la présente séance

06 Levée de la séance

2023-09-173

Proposé par : Mme Diane Jacob

QUE la séance soit levée à 15 h 30.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–